

POUR L'AGRICULTURE

INSTALLATION



443 ha attribués au profit de 37 jeunes agriculteurs préparant leur installation, s'installant ou récemment installés

16 jeunes agriculteurs bénéficiaires du FASCINA pour un montant total attribué de 21 775 €

Ce fond, instrument financier mis en place par la Safer Nouvelle-Aquitaine à partir du 1^{er} janvier 2020, prend en charge une partie des frais d'acte lors d'une acquisition réalisée auprès de la Safer.



158 ha portés par la Safer au profit de l'installation de 8 jeunes agriculteurs pour un montant total de 911 901 euros.

Le portage foncier est un système d'acquisition progressive mis en place en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, certains départements, des filières et des banques. La Safer achète le foncier et le met à disposition des jeunes agriculteurs bénéficiaires en contrepartie « d'un loyer », pendant 5 à 10 ans. Ces « loyers » sont ensuite en partie déduits du prix d'acquisition à l'issue du portage.

LOCATIONS



4 333 ha mis à disposition via une Convention de Mise à Disposition (CMD)

La durée de mise à disposition est de 1 à 6 ans, renouvelable une fois, et résiliable annuellement par l'une ou l'autre des parties.

ÉVALUATIONS



67 propriétés évaluées représentant un total de 1 935 ha

La Safer évalue tout type de propriétés rurales : parcelles, bâtiments d'exploitation, maisons d'habitation, domaines... terres, vignes, prés, vergers, forêts...

POUR L'ENVIRONNEMENT



457 ha attribués à des porteurs de projet pour des intérêts environnementaux, dont 93% en lien avec une activité agricole.

POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL



90 ha attribués à des porteurs de projets en milieu rural, dont 11 ha à des collectivités.

La Safer accompagne le développement local par la constitution de réserves foncières pour répondre aux enjeux du territoire (infrastructures, gestion de la ressource en eau...) tout en limitant l'impact sur les exploitations agricoles.



173 ha stockés pour les infrastructures routières et ferroviaires et compenser les agriculteurs impactés



24 communes concernées par une convention de veille foncière, ce qui représente 9 % du département



La Safer* est l'opérateur foncier de l'espace rural et périurbain. Société anonyme sans but lucratif, elle met en œuvre des missions d'intérêt général au service des politiques publiques.



MARCHÉ FONCIER RURAL ET ACTIVITÉ DE LA SAFER



Lot-et-Garonne
2022



safer
Nouvelle-Aquitaine

* Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

271 Rue de Péchabout
47008 Agen Cedex
05 53 95 19 19
contact@saferna.fr
www.saferna.fr
www.proprietes-rurales.com

safer
Nouvelle-Aquitaine

L'ACTIVITÉ DE LA SAFER

2022 : LES CHIFFRES CLÉS

1 744 ha acquis par la Safer (+6 % par rapport à 2021)

443 ha attribués à l'installation (-26 % par rapport à 2021)

158 ha portés au profit de l'installation

4 333 ha en gestion temporaire via des CMD

LES ACQUISITIONS

156 acquisitions (-10 %), dont 7 préemptions exercées

68 % des acquisitions de la Safer concernent des lots inférieurs à 10 ha

1 744 hectares (+6 %)

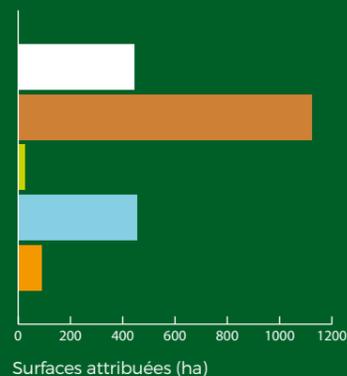
24 millions d'euros (+41 %)

77 % des opérations portent sur des biens d'une valeur inférieure à 180 000 €

LES ATTRIBUTIONS

1 711 ha attribués

Par destination (Il peut y avoir plusieurs destinations par attribution) :



17 % des surfaces attribuées pour des projets en agriculture biologique

182 candidatures examinées en comité technique. Dont 169 candidats retenus (93 %)

■ À l'installation agricole
■ À la consolidation et restructuration des exploitations agricoles
■ À la forêt
■ À l'environnement
■ Au développement local

LE MARCHÉ FONCIER RURAL

2022 : LES CHIFFRES CLÉS

Nombre de ventes : **4 066** (-7 % par rapport à 2021)

Surface mise sur le marché : **10 494 ha** (0 % par rapport à 2021)

Valeur totale des ventes : **540 millions d'euros** (-2 % par rapport à 2021)

QUI ACHÈTE ?

Agriculteurs : 48 % des surfaces

Non agriculteurs : 78 % des transactions

QU'EST-CE QUE LE MARCHÉ FONCIER RURAL ?

Il est composé de :

- Marchés fonciers agricoles (dont marché des vignes)
- Marché des forêts
- Marché des maisons à la campagne
- Marché destiné à l'urbanisation
- Marché des espaces résidentiels et de loisirs non bâtis

LE MARCHÉ DES FORÊTS

304 transactions (0 %)

1 488 hectares (-1 %)

20 millions d'euros (+20 %)

LE MARCHÉ DES MAISONS À LA CAMPAGNE

1 565 transactions (-13 %)

1 325 hectares (-18 %)

348 millions d'euros (-6 %)

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ACQUÉREURS :

- 57 % du département (-14 %)
- 13 % de la Région Nouvelle-Aquitaine (-17 %)
- 4 % de région parisienne (-24 %)
- 16 % autres régions (-16 %)
- 10 % autres pays (+8 %)

LES MARCHÉS AGRICOLES

1 143 transactions (+1 %)

6 736 hectares (+3 %)

138 millions d'euros (+14 %)

LE PRIX DES TERRES ET PRÉS LIBRES NON BÂTIS :

Moyenne entre 6 720 €/ha et 11 460 €/ha selon la petite région agricole

Évolution de la moyenne départementale : **-3 %**

QUI ACHÈTE ?

55 % agriculteurs personnes physiques (+4 %), **51 %** des surfaces (+10 %)

8 % agriculteurs en société (+9 %), **14 %** des surfaces (+22 %)

37 % non-agriculteurs (-4 %), **35 %** des surfaces (-11 %)

LE MARCHÉ DE L'URBANISATION

QUI ACHÈTE ?

Particuliers +5 % en surface, 44 % du marché

Personnes morales privées -51 % en surface, 51 % du marché

Secteur public -91 % en surface, 5 % du marché